



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

écoles

Question écrite n° 10629

Texte de la question

Reprenant les termes de la question posée par son prédécesseur au début de la présente législature et demeurée sans réponse, Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de M. le ministre de la défense sur le fait qu'un colonel de réserve à la retraite, qui occupait les fonctions d'enseignant vacataire à l'Ecole de guerre, a été brutalement informé que l'armée se passerait de ses services. Or, aucune motivation n'a été fournie pour une décision dont la rapidité est surprenante puisque 150 heures de cours avaient déjà été planifiées pour l'année 1997-1998. Le journal Libération a laissé entendre que la décision prise serait liée à l'appartenance politique de l'intéressé. Elle souhaiterait qu'il lui indique si tel est le cas. Si oui, elle aimerait qu'il lui précise en même temps la liste des partis politiques légalement déclarés auxquels, malgré tout, le ministère de la défense ne souhaite pas que ses cadres adhèrent. Dans le cas contraire, elle souhaiterait connaître les raisons exactes qui sont à l'origine de la mesure prise contre l'officier concerné.

Texte de la réponse

Des vacances d'anglais dispensées au cours supérieur d'état-major par un colonel en retraite n'ont pas été reconduites pour l'année 1997-1998. Cette décision s'explique tout d'abord par l'évolution des objectifs de formation. En effet, le niveau en langues des stagiaires est en constante amélioration et ils participent sans difficulté majeure à des exercices se déroulant aux Etats-Unis, en Angleterre et en Allemagne. En outre, la diminution de 21 % du nombre des stagiaires et la compression des ressources finançant des vacances ont également conduit à réduire le nombre des professeurs vacataires. L'officier supérieur évoqué par l'honorable parlementaire est l'un de ces professeurs. Toutefois, cette décision ne remet nullement en question les qualités et les compétences linguistiques de l'intéressé et n'affecte en aucun cas les prestations qu'il exécute au profit d'autres organismes de l'armée de terre.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10629

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 février 1998, page 965

Réponse publiée le : 16 mars 1998, page 1485